



# Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



## 32<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent

Bonn, 8-9 novembre 2007

CMS/StC32/15/Rev.2  
Point 9d de l'ordre du jour

### PROGRÈS CONCERNANT LES ANTILOPES SAHÉLO-SAHARIENNES

1. Le projet CMS/FFEM est un projet considérable de conservation des ongulés pour appuyer l'application du Plan d'action sur les antilopes sahélo-sahariennes qui a été élaboré pour un financement du gouvernement français et a été administré par l'intermédiaire du Secrétariat de la CMS. Le financement du FFEM d'un montant de 1 385 000 Euros a été approuvé en avril 2002 et la convention de financement entre la CMS et l'Agence française de développement a été signée en marge de l'atelier d'Agadir de mai 2003.
2. Le projet CMS/FFEM est bien en cours et porte essentiellement sur le Mali, le Niger et la Tunisie en tant que projets pilotes avec des activités transversales dans quatre autres pays. Depuis son lancement, à la fin de 2003, plusieurs activités avaient été réalisées dans les différents pays concernés mais surtout en Tunisie, au Niger et au Tchad où les enquêtes préliminaires avaient prouvé l'existence dans la nature de populations résiduelles d'antilopes sahélo-sahariennes dans ces pays.
3. Le document CMS/StC28/12-E examiné au titre du point 7.0 de l'ordre du jour de la 28<sup>ème</sup> session du Comité permanent de la CMS décrit plus précisément le lancement du projet CMS/FFEM et les progrès accomplis. Le présent document est un suivi des progrès réalisés depuis lors dans les Etats clés de l'aire de répartition pour une large réhabilitation des antilopes.

#### **Projet CMS/FFEM en Mauritanie, au Maroc et au Sénégal :**

4. Ces trois pays sont concernés par les activités transversales du projet CMS/FFEM qui ont respectivement des enveloppes budgétaires de 60 250, 30 250 et 15 250 Euros. Au 17 septembre 2007, la seule dépense enregistrée pour ces pays concernait la formation régionale de février 2007 qui a eu lieu en Tunisie et pour laquelle des officiels du Maroc et du Sénégal se sont vus offrir la formation conduite par le IRSNB.
5. Cependant, pendant cette période, un soutien technique a été proposé à la Mauritanie et au Maroc par l'équipe du projet, mais cette proposition ne s'est pas encore matérialisée. Des contacts sont encore en cours avec le Sénégal en tant que suivi de la réintroduction de l'oryx qui avait eu lieu auparavant.

#### **Projet CMS/FFEM au Mali :**

6. Le projet CMS/FFEM au Mali a été conçu pour être un grand programme avec un budget total de 239 550 Euros dont seulement 10 000 avaient été utilisés pour un inventaire et une étude réalisés au début de 2005 par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONFCS). Cet

*Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires*

inventaire consistait à déterminer l'état de conservation de la gazelle dama dans Sud-Tamesna du Sud, Mali. Les conclusions de l'enquête ont montré la nécessité de réallouer les ressources aux activités restantes dans des domaines clés tels que le Termit au Niger et le transfrontalier avec le Tchad. Ceci a été décidé en coopération avec le FFEM.

### **Projet CMS/FFEM en Tunisie :**

7. Le Secrétariat de la CMS a signé un Mémorandum d'Entente avec la Direction générale des forêts en février 2005 pour un montant de 465 500 Euros visant à la réalisation du projet CMS/FFEM en Tunisie.

8. Au 17 septembre 2007, 44% du budget total du MdE avaient déjà été affectés pour couvrir plusieurs groupes d'activités qui avaient déjà été entreprises. Ces activités étaient notamment les suivantes :

- (i) des inventaires (gazelles leptacères phase I en avril 2006 et phase II en septembre 2007, dans les parc nationaux de Djebil, Senghar et Sidi Toui),
- (ii) des études sur la réintroduction d'ongulés (études de Dr Bertrand Chardonnet en novembre 2004 sur la faisabilité de transferts et autres études réalisées par la Société zoologique de Londres (ZSL) dans les parcs nationaux de Djebil, Senghar et Sidi Toui de janvier à juillet 2006 et de septembre à novembre 2007),
- (iii) l'acquisition de deux véhicules tout terrain pour le projet CMS/FFEM en Tunisie,
- (iv) la translocation d'antilopes, 20 addax et 10 oryx, avec le soutien technique de la Fondation internationale pour la sauvegarde de la faune (IGF) et
- (v) des sessions régionales de formation conduites par l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique (IRSNB) à des officiels des gouvernements des Etats de l'aire de répartition pendant les activités de transfert qui ont eu lieu pendant la translocation réussie d'antilopes de février 2007 qui représente un intérêt symbolique essentiel pour la Tunisie et la communauté internationale en matière de conservation de la nature.

9. Conformément à la Stratégie de la Tunisie établie en 2004 à la réunion de Douz, cette opération permettra la constitution d'une métapopulation d'oryx et d'addax en Tunisie. Elle est considérée comme un premier pas vers une réintroduction totale de l'addax dans la nature à partir des parcs nationaux de Djebil et de Senghar qui s'ouvrent tous deux sur le désert tunisien.

### **Projet CMS/FFEM au Niger :**

10. Le Secrétariat de la CMS a signé en août 2005 un Mémorandum d'Entente avec le ministère de l'Hydrolique, de l'Environnement et de la Lutte contre la désertification pour un montant de 365 450 Euros en vue de la mise en œuvre des activités CMS/FFEM au Niger.

11. Au 17 septembre 2007, 98,9% du budget total du MdE avaient déjà été affectés pour couvrir presque toutes les activités du projet CMS/FFEM au Niger. Le Programme du Niger portait essentiellement sur

- (i) des inventaires (à Termit en 2004 et à Termit/Tin Touma en 2006-2007),
- (ii) un atelier de démarrage qui s'était tenu à Termit en mai 2006 ce qui était l'occasion pour les partenaires du projet au Niger de se rencontrer et également de

rencontrer les communautés locales afin de les faire participer au processus de conservation des antilopes sahélo-sahariennes (SSA),

- (iii) un projet de classement et de gestion de la zone protégée Termit/Tin Touma dirigé par le Fonds de conservation du Sahara (SCF),
- (iv) l'acquisition d'un véhicule tout terrain pour l'Unité de coordination nationale du Niger,
- (v) un programme de surveillance qui aidera le Niger à exercer une présence dissuasive et une surveillance dans la zone protégée Termit/Tin Touma avec le soutien des communautés pastorales. Ce programme devrait contribuer efficacement à
  - (a) la prohibition totale de la chasse dans la zone,
  - (b) la limitation du braconnage dans cette région,
- (vi) un programme de suivi des activités relatives aux SSA au Niger et
- (vii) la nomination d'un volontaire de l'Association française des volontaires du progrès (AFVP) pour aider/appuyer l'unité de coordination nationale du Niger dans son travail sur le projet CMS/FFEM.

### **Mission de suivi sur "la chasse abusive" au Niger**

12. Suivant la requête de la 31<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent de la CMS concernant "*La chasse des espèces d'antilopes en danger au Tesker/Niger*", la CMS a organisé deux missions de terrain au Niger pour un rapport et un témoignage sur les dévastations après la chasse abusive présumée qui a fait l'objet d'un rapport en septembre 2006 au Comité permanent. La première mission était composée de M. Mshelbwala, président du Conseil scientifique de la CMS, et de M. Oteng-Yeboah, conseiller nommé de la CMS (faune africaine). La seconde mission était composée de partenaires du Projet CMS/FFEM (SCF, DFPP et autres) ainsi que de l'ambassadeur de la CMS, M. Johnson, auteur renommé et journaliste du journal britannique "*The independent*". Le rapport synoptique de la mission est joint en tant que document CMS/StC32/Inf.3.

13. Les principaux résultats des missions mis en évidence sont, d'une part les efforts faits par les services responsables de la vie sauvage au Niger pour traiter les questions d'illégalité relatives aux antilopes et la fourniture des meilleurs services possible pour la conservation, et d'autre part le fait qu'il était clair que, étant donné le niveau politique élevé du pays, celui-ci devait également faire face à ses obligations en matière de conservation notamment en mettant un terme à toute autorisation spéciale accordée à des chasseurs étrangers d'Afrique et du Golfe. Il semblait aussi nécessaire de renforcer la capacité de l'organe institutionnel chargé de la vie sauvage au ministère de l'Environnement pour permettre une surveillance étroite et la protection des antilopes.

14. En tant que mesure urgente pour assurer une chasse durable au Niger, les termes de référence pour une étude avait été établi par le Secrétariat et débattu avec le représentant du groupe de travail sur les SSA au Conseil scientifique de la CMS et les directeurs du Fonds de conservation du Sahara (SCF) ainsi que le Conseil international de la chasse (CIC) comme partenaires. Au cours de la réunion de juin 2007, il a été convenu

- (i) de finaliser les termes de référence,
- (ii) d'élaborer un projet pratique afin de renforcer les capacités de protection de la vie sauvage au Niger et de tester une organisation efficace de concessions de permis de

chasse dans la partie orientale du Niger et

- (iii) de poursuivre parallèlement le processus de conservation dans la zone de Termit et la région transfrontalière avec le Tchad.

### **Projet CMS/FFEM au Tchad :**

15. Le projet CMS/FFEM envisageait d'avoir des activités transversales au Tchad pour un budget total de 50 000 Euros utilisé totalement pour le projet "Prospection de zones prioritaires pour la conservation des SSA et identification de programmes de conservation-développement au Tchad" dirigé par l'IRSNB.

16. Le dénombrement aérien a montré l'existence de populations d'addax en petit nombre au Tchad, ce qui était un bon encouragement pour progresser sur un projet transfrontalier entre le Niger et le Tchad qui avait été approuvé dès 2007 et financé par la Commission européenne.

### **Nouveau projet pour accroître la protection et la conservation des antilopes sahélo-sahariennes :**

17. Un nouveau projet sur la conservation des SSA dans la région transfrontalière Niger-Tchad a été présenté par la CMS à la Commission européenne, pour lequel une convention de financement a été signée entre la Commission européenne/le Bureau d'aide à la coopération (EC/AIDCO) et le Secrétariat de la CMS. Le budget total du projet se monte à 2 375 000 Euros dont 1 900 000 (80%) sont financés par la Commission européenne, 300 000 (12,63%) par le projet CMS/FFEM et le reste 175 000 (7,37%) sera couvert par des contributions en nature/en espèces provenant de la CMS et d'activités progressives de collecte de fonds qui seront menées par la CMS.

18. Pour alléger le fardeau du travail croissant de la CMS, et étant donné la taille et la complexité de ce nouveau projet, la CMS a demandé au PNUE de créer un poste d'administrateur associé chargé de la gestion du programme de grade L2, d'une durée de quatre ans. Après sélection et évaluation des candidatures, la sélection a été finalisée et le nouvel administrateur a pris ses fonctions en septembre 2007.

### **Action requise**

Il est demandé au Comité permanent :

- (a) En ce qui concerne le projet initial SSA-CMS/FFEM, de constater les progrès accomplis sur ce projet complexe et d'encourager les Etats de l'aire de répartition à appuyer ses initiatives.
- (b) En ce qui concerne la mission sur la chasse abusive au Niger, d'approuver les conclusions et les recommandations figurant dans CMS/StC32/Inf.3.
- (c) En ce qui concerne les étapes suivantes pour prohiber la chasse illégale, d'encourager le Secrétariat à poursuivre le test en cours d'examen au Niger.
- (d) En ce qui concerne le nouveau projet SSA-CMS/EC, d'aider le Secrétariat en encourageant les Parties donatrices et autres partenaires et participants à fournir des ressources financières supplémentaires pour réaliser le projet dès que possible.